



**MUNICIPALITE**

---

**RAPPORT- PREAVIS N° 12/2021  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Réponse au postulat de M. Antoine Dormond  
« Une nuit sous les étoiles »**

***Séance de la commission ad hoc à 11 membres***

Date	Lundi 29 mars 2021 à 18 h00
Lieu	A définir

Vevey, le 8 mars 2021

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

En date du 12 septembre 2019, M. Antoine Dormond a déposé en séance du Conseil communal, au nom des Vert.e.s de Vevey, un postulat intitulé « Une nuit sous les étoiles ».

Le postulant rappelle que le 26 janvier 2017, le conseil communal a accordé un crédit de Fr. 830'000.- pour la rénovation de l'observatoire de Vevey. Dix mois plus tard, le 21 novembre 2018, l'inauguration était célébrée en présence du célèbre astrophysicien et spationaute national, Claude Nicollier.

En effet, rares sont les villes suisses qui peuvent se targuer de posséder sur leur territoire, et en pleine ville, un outil d'observation aussi performant et accessible à tous.

Le postulant s'interroge sur deux thèmes distincts, celui de la mise en valeur de ce lieu, peu connu du public, et l'amélioration de sa fréquentation, ainsi que de la "pollution lumineuse".

Sur ce sujet, le postulant informe que dans le cadre de la journée suisse d'astronomie, en mars 2019, la commune de Bernex (canton de Genève, plus de 10'000 habitants) a accepté d'éteindre son éclairage public toute la nuit, avec la complicité des Services Industriels de Genève.

Cette action a permis à la population d'observer un ciel étoilé non perturbé par la pollution lumineuse. L'engouement du public a été vif et de nombreuses personnes ont exprimé leur souhait de revivre cette expérience. Cet évènement a été suivi le mois de septembre par le grand Genève (Suisse-France) qui a décidé d'éteindre l'éclairage public pour observer le ciel.

1. Alors, partant du principe que l'exécutif veveysan appuierait une telle démarche, quelles sont les raisons pour lesquelles nous ne pouvons, pour l'instant, pas éteindre l'éclairage public dans toute la ville au moins une fois par année afin de pouvoir observer la voie lactée ?

*Il y a actuellement sur le territoire communal de Vevey 121 points d'alimentation d'éclairage public – armoires posées sur le sol ou armoires-buffets installées contre des murs. Pour une extinction totale de l'éclairage public, à Vevey uniquement, la Romande Energie doit court-circuiter le signal de la télécommande centralisé (TC) qui est située à St-Légier. Pour ce faire, il y a deux manières de procéder :*

- a. *La mise en place et la programmation d'horloges numériques dans les 121 points d'alimentation avec la modification temporaire de chaque tableau (deux interventions sur chaque site) ;*
- b. *La programmation des télécommandes centralisées existantes :*
  - *Pour les armoires qui ont une télécommande centralisée cela nécessite, en gros, le même temps de travail que la première variante.*
  - *Pour celles qui n'ont pas de télécommande centralisée, et pour en mettre une, il faut faire une modification du tableau de l'éclairage public.*

*A défaut d'effectuer ce type de programmation, on éteindra l'éclairage public des autres communes de la Riviera. De plus, indépendamment de la variante choisie, il faut obtenir l'accord de la Romande Energie pour libérer une "plage horaire de signal" différente de celle prédéfinie actuellement, ce qui implique des coûts supplémentaires.*

Le coût pour une telle opération n'est pas négligeable. Il faut compter env. Fr. 130'000.- HT pour la variante a, et Fr. 100'000.- HT majoré des coûts supplémentaires de la Romande Energie pour la variante b.

En d'autres termes, le réseau de l'éclairage public veveysan est relié à celui de Montreux et de la Tour-de-Peilz. Ceci implique que toute tentative d'extinction complète de notre éclairage public passerait par une extinction simultanée de celui-ci sur l'ensemble des trois communes. De plus, comme mentionné précédemment, pour obtenir une extinction complète de l'éclairage public de Vevey, il faudrait intervenir manuellement sur chaque armoire d'alimentation afin de l'isoler du réseau commun aux trois communes. Le coût de cette opération, prise en charge par le contribuable, est important et disproportionné par rapport au résultat escompté.

D'autre part, faisant suite à l'extinction de l'éclairage public dans deux régions du canton pour une nuit, à savoir le projet « Perséides » du 12 août 2019 et l'évènement « La Nuit est Belle » du 26 septembre 2019, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a édicté une directive à l'attention des communes concernant la sécurité sur les routes, particulièrement à la hauteur des passages pour piétons.

Cette directive fait mention des règles à respecter en cas d'extinction temporaire de l'éclairage public, comme suit :

« En cas de décision d'éteindre l'éclairage public, l'obligation d'éclairer les passages pour piétons, conformément à la norme VSS 40'241 « Traversées à l'usage des piétons et des deux-roues légers ; passages piétons » et à la directive SLG 202 « Directives – Eclairage public », subsiste et doit nécessairement être respectée. La DGMR ne validera aucune solution s'écartant de la stricte application des normes. »

Comprenons ainsi que s'il devait y avoir un accident sur un passage pour piétons non éclairé, le propriétaire de la route, respectivement l'autorité qui soutient un évènement visant à l'extinction de l'éclairage public, pourrait être tenue responsable.

Aujourd'hui, le réseau électrique veveysan ne fait pas de différence entre l'éclairage des rues et des passages pour piétons. Cela signifie qu'il faudrait tirer, manuellement, des raccordements provisoires pour chaque passage pour piétons. Les charges autant techniques que financières seraient beaucoup trop importantes pour une manifestation ponctuelle.

En finalité, le futur concept directeur d'éclairage public veveysan proposera, de manière durable, une approche visant des réductions fortes de l'éclairement, des extinctions de l'éclairage public dans certaines zones et des solutions techniques permettant une gestion à distance de l'éclairage public. Cela permettra à la commune de Vevey d'appuyer, d'une manière indépendante, des initiatives d'extinction de l'éclairage public, mais aussi de faire face aux besoins ponctuels de manifestations et d'évènements périodiques.

2. Organiser à cette occasion avec ses différents services, la société d'astronomie du haut Léman et d'autres associations par exemple, des animations et des activités pour la population liée à cette \*\*nuit sous les étoiles\*\* - conférences, expositions, observation nocturne du ciel et de la faune, etc.)

L'organisation de cette tâche incombe à des sociétés professionnelles, comme la Société d'Astronomie du Haut Léman. Dans le futur et selon les explications au chapitre précédent, la Municipalité pourrait appuyer cette démarche, avec l'aide des services compétents.

3. Intégrer les sociétés de commerçant-e-s à cette \*\*nuit sous les étoiles\*\* en organisant par exemple un banquet aux lanternes dans la Vieille ville ou toute autre activité célébrant la nuit et les étoiles.

Dans l'attente des résultats et de la mise en place des prérequis pour l'extinction de l'éclairage public qui découleront du concept directeur de l'éclairage public, la Municipalité pourrait soutenir cette démarche avec l'aide des services compétents. L'organisateur, avec l'appui de

*la Municipalité, intégrerait les commerçants à des événements de ce type ou tout autre activité célébrant la nuit et les étoiles.*

**4. Prendre contact avec la commune de Bernex pour s'inspirer de leur démarche**

*La situation n'est pas la même dans le canton de Genève puisque ce dernier n'exige pas l'éclairage permanent des passages pour piétons. En effet, seuls les cantons de Genève, du Jura et de Berne n'exigent pas un éclairage systématique, contrairement aux cantons de Vaud, Fribourg, Valais et Neuchâtel qui exigent que les passages pour piétons soient éclairés. Dès lors, une révision – ou l'annulation – de la directive de la DGMR évoquée plus haut dans le texte ainsi que la coordination avec les communes voisines abordée ci-dessous permettrait d'envisager une approche plus réaliste de ce type d'événement.*

**5. Se coordonner avec les communes voisines pour se joindre à cette **\*\*nuit sous les étoiles\*\*****

*Ce sujet est important pour la région et non pas uniquement pour Vevey. Malgré le fait que l'état technique actuel des installations ne permette pas de procéder à l'extinction de l'éclairage public de l'une des trois communes sans éteindre celui des autres, leurs représentants techniques suivent ce dossier de près.*

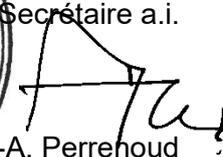
En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

**VU** le rapport-préavis N° 12/2021 du 8 mars 2021, concernant la réponse au postulat de M. Antoine Dormond, au nom des Vert.e.s de Vevey, intitulé « Une nuit sous les étoiles » ;

**d é c i d e**

d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Antoine Dormond, au nom des Vert.e.s de Vevey, intitulé « Une nuit sous les étoiles ».

Au nom de la Municipalité  
la Syndique  le Secrétaire a.i. 

 Elina Leimgruber P.-A. Perrehoud

## **\*\* Une nuit sous les étoiles \*\***

Monsieur le Président, Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, Chères et Chers collègues.

Le 26 janvier 2017, le conseil communal a accordé un crédit de CHF 830'000.- CHF pour la rénovation de l'observatoire. Dix mois plus tard, le 21 novembre, l'inauguration était célébrée en présence de notre célèbre astrophysicien et spationaute national, Claude Nicollier.

Rares sont les villes suisses qui peuvent se targuer de posséder sur leur territoire et en pleine ville, un outil d'observation aussi performant et surtout accessible à tous. Pourtant, la mise en valeur de ce lieu semble timide et reste peu connue du grand public. De plus la « pollution lumineuse » générée par l'éclairage public perturbe l'observation de la voie lactée. Alors comment valoriser et promouvoir ce lieu tout en améliorant sa fréquentation ?

Le 30 mars dernier avait lieu la journée suisse de l'astronomie. Cette journée avait pour thème la pollution lumineuse. Dans ce cadre-là, la commune de Bernex ( + de 10'000 habitants) dans le canton de Genève, a accepté de couper son éclairage public toute la nuit, avec la complicité des SIG (Services Industriels de Genève). Cette action a permis à la population d'observer un ciel étoilé non perturbé par la pollution lumineuse et encadré par des astronomes. Cet événement spectaculaire a été rendu possible grâce à l'engagement de l'exécutif de Bernex et d'un chef de service de la commune. L'engouement du public a été vif et de nombreuses personnes ont demandé au terme de cette soirée quand aurait lieu la prochaine extinction de l'éclairage par souhait de revivre à nouveau cette aventure. Le 26 septembre prochain, c'est même tout le grand Genève (Suisse-France) qui a décidé d'éteindre l'éclairage public pour observer le ciel.

Alors qu'attendons-nous pour mettre en place un événement similaire dans notre ville ?

Nous demandons à la municipalité d'étudier la possibilité de :

- 1) éteindre l'éclairage public dans toute la ville au moins une fois par année afin de pouvoir observer la voie lactée.
- 2) organiser à cette occasion avec ses différents services, la société d'astronomie du haut Léman et d'autres associations par exemple, des animations et des activités pour la population liées à cette **\*\*nuit sous les étoiles\*\***. (conférences, expositions, observation du ciel, observation de la faune nocturne, etc.)
- 3) intégrer les sociétés de commerçant-e-s à cette **\*\*nuit sous les étoiles\*\*** en organisant par exemple un banquet aux lanternes dans la vieille ville ou toute autre activité célébrant la nuit et les étoiles.
- 4) prendre contact avec la commune de Bernex pour s'inspirer de leur démarche
- 5) se coordonner avec les communes voisines pour se joindre à cette **\*\*nuit sous les étoiles\*\***

Pour les Vert-e-s de Vevey

Antoine Dormond

